

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE EVALUATION ESG ET D'UN BUDGET CLIMAT

Le Maire de la Commune de Saint Jean de Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2020-56 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés,

Considérant que la commune de Saint-Jean-de-Védas souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale avec comme objectif la promotion et la mise en place d'un engagement fort de la commune sur les questions liées à l'environnement et à la relation sociétale de la collectivité avec les tiers,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat avec la société PILEA STRATEGIE (81 rue du Thym - 34980 SAINT-GELY-DU-FESC) qui fournira les études et conseils utiles à la mise en place de cette démarche, au calcul des indicateurs environnementaux, sociaux et gouvernementaux (E.S.G) et à la notation de la commune.

ARTICLE 2 : Le contrat sera conclu du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2025 avec la mise en place de 3 phases pour un montant de :

- ✓ Phase 1 - Mise en œuvre de la démarche et calcul de l'évaluation initiale : 12 000 € HT
- ✓ Phase 2 - Suivi des indicateurs : 8 100 € HT
- ✓ Phase 3 - Confirmation de la notation : 8 000 € HT

Des assistances ponctuelles pourront être réalisées pour un montant de :

- ✓ Demi-journée sur site : 450 € HT
- ✓ Visio-conférence (30 minutes) : 75 € HT

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget de la Ville.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : En application des dispositions des articles R.421 - 1 à R.421 - 5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier ou par l'application Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 15 mai 2023

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 22/5/2023

et de sa publication le 30/5/2023

